C. Seconde approche de l'organisation du territoire : comment l'accès aux équipements structure-t-il le territoire métropolitain ?

es réseaux de mobilités sont une composante parmi d'autres de la structuration spatiale du territoire. De nombreuses autres approches, complémentaires, peuvent en effet être envisagées. Le fonctionnement interne de la métropole AMP peut notamment s'appréhender sous l'angle de l'accessibilité des équipements. Le territoire métropolitain est alors considéré comme un ensemble de « bassins d'accessibilité » des équipements et services.

Dans un premiers temps, la méthode utilisée *(Cf. Annexes - 3. Méthode)* identifie les communes disposant de plus de la moitié des équipements. Ces communes sont qualifiées de « pôles ». Des bassins d'accessibilité, définis comme étant les zones d'influence de ces pôles, sont ensuite délimités. Le principe est le suivant : chaque commune non pôle est rattachée à un pôle, en minimisant les temps d'accès de commune à commune (par la route).

Il existe trois catégories d'équipements, ou « gammes », définies en fonction de leur fréquence d'implantation : la gamme « de proximité » (services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries) ; la gamme « supérieure » (équipements les plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés) ; enfin, à mi-chemin, la « gamme intermédiaire » (collèges, opticiens ou encore supermarchés).

Les équipements retenus dans cette étude relèvent de la gamme supérieure. En effet, la métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire très urbanisé. En corollaire, les équipements des gammes de proximité et intermédiaires sont présents dans une forte majorité des communes du territoire. Les bassins d'accessibilité de ces équipements se limitent donc le plus souvent à la commune elle-même.

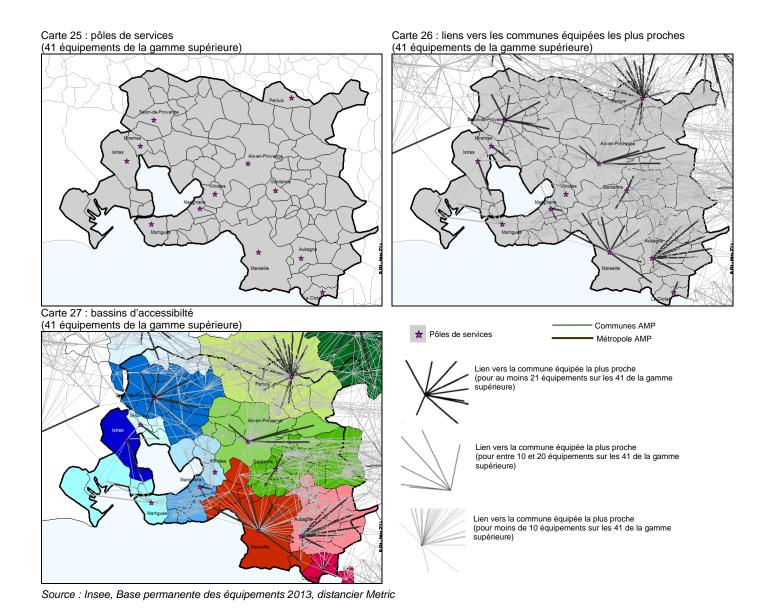
A partir des 41 équipements de la gamme supérieure, trois cas de figure ont été envisagés. Le premier prend en compte la totalité des 41 équipements. Le deuxième restreint le champ de l'étude à une liste de 14 équipements, représentative de l'ensemble des domaines existants (santé, enseignement, transports et déplacements, commerces, services aux particuliers, sports-loisirs et culture). Le dernier, enfin, concerne l'accès aux 14 équipements les plus rares de la gamme.

I. Bassins d'accessibilité des 41 équipements de la gamme supérieure

Liste des 41 équipements de la gamme supérieure

Équipement	Domaine
Pôle emploi	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	Services aux particuliers
Hypermarché	Commerces
Produits surgelés	Commerces
Poissonnerie	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement
Centre de formation d'apprentis hors agriculture	Enseignement
Établissement de santé de court séjour	Santé
Établissement de santé de moyen séjour	Santé
Établissement de santé de long séjour	Santé
Établissement psychiatrique	Santé
Urgences	Santé
Maternité	Santé
Centre de santé	Santé
Structures psychiatriques en ambulatoire	Santé
Dialyse	Santé
Spécialiste en cardiologie	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Santé
Spécialiste en gynécologie	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé
Spécialiste en psychiatrie	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Santé
Spécialiste en pédiatrie	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Santé
Sage-femme	Santé
Orthoptiste	Santé
Audio prothésiste	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	Santé
Enfants handicapés : hébergement	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Santé
Adultes handicapés : hébergement	Santé
Adultes handicapés : services	Santé
Travail protégé	Santé
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé
Gare	Transports et déplacements
Cinéma	Sports, loisirs et culture
Théâtre	Sports, loisirs et culture

Source : Insee - Base Permanente des Équipements 2013



Sur le territoire de la métropole AMP, 12 communes sont pôles de services pour les 41 équipements de la gamme supérieure (elles possèdent au moins 21 équipements de cette gamme) : Marseille, Aix-en-Provence, Martigues, Aubagne, Istres, Salon-de-Provence, Vitrolles, Marignane, La Ciotat, Miramas, Gardanne et Pertuis. Par conséquent, il existe 12 bassins d'accessibilité organisés autour d'un pôle situé dans la métropole AMP.

Quatre communes dépendent d'un pôle extérieur au territoire métropolitain : Sénas, Mallemort et Charleval sont rattachées à Cavaillon, et Saint-Paul-lès-Durance est rattachée à Manosque.

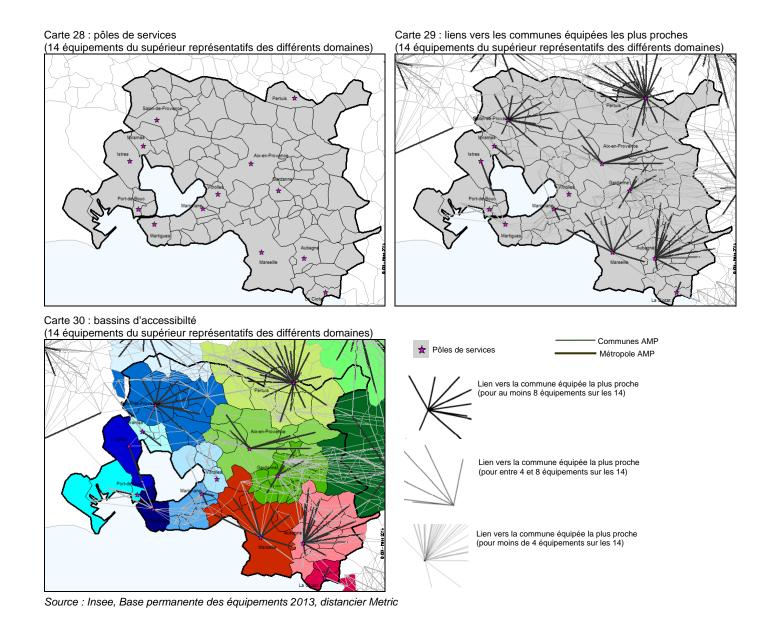
II. Bassins d'accessibilité de certains équipements supérieurs

i. Liste restreinte d'équipements : 14 équipements représentatifs des différents domaines

Liste des équipements supérieurs retenus

Équipement	Domaine
Spácialista an aphtalmalagia	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	
Gare	Transports et déplacements
Spécialiste en cardiologie	Santé
Spécialiste en gynécologie	Santé
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement
Spécialiste en pédiatrie	Santé
Hypermarché	Commerces
Cinéma	Sports, loisirs et culture
Pôle emploi	Services aux particuliers
Etablissement de santé de court séjour	Santé
Théâtre	Sports, loisirs et culture
Urgences	Santé
Maternité	Santé

Source : Insee - - Base Permanente des Équipements 2013



Par rapport au cas de figure précédent (ensemble des 41 équipements de la gamme supérieure), la restriction du champ de l'étude aux 14 équipements représentatifs des différents domaines (santé, transports et déplacements, enseignement, commerces, sports-loisirs et culture, et services aux particuliers) fait apparaître un pôle supplémentaire: Port-de-Bouc. Au total, 13 communes sont donc dotées d'au moins 8 de ces 14 équipements. Autour d'elles se dessinent 13 bassins d'accessibilité.

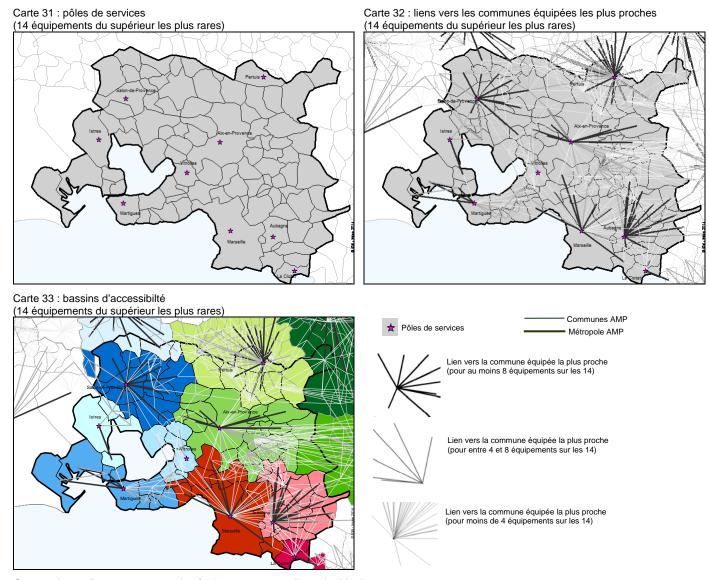
Sénas, Mallemort, Charleval et Saint-Paul-lès-Durance sont rattachées aux mêmes pôles externes à la métropole AMP que dans le cas précédent. Deux autres communes dépendent également d'un pôle situé en-dehors du territoire métropolitain : Trets et Puyloubier, rattachées à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

ii. Liste restreinte d'équipements : 14 équipements les plus rares

Liste des équipements supérieurs retenus :

Équipement	Domaine
Pôle emploi	Services aux particuliers
Établissement de santé de court séjour	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé
Travail protégé	Santé
Théâtre	Sports, loisirs et culture
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé
Centre de formation d'apprentis hors agriculture	Enseignement
Magasin de revêtements murs et sols	Commerces
Adultes handicapés : services	Santé
Audio prothésiste	Santé
Dialyse	Santé
Urgences	Santé
Maternité	Santé
Établissement de santé de long séjour	Santé

Source : Insee - Base Permanente des Équipements 2013



Source : Insee, Base permanente des équipements 2013, distancier Metric

Seules neuf communes de la métropole AMP sont pôles de services pour les 14 équipements les plus rares (elles sont équipées d'au moins 8 d'entre eux) : Marseille, Aix-en-Provence, Martigues, Aubagne, Istres, Salon-de-Provence, Vitrolles, La Ciotat, et Pertuis. Parmi les neuf bassins d'accessibilité ainsi constitués, celui de Martigues s'étend à Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône; le bassin d'Istres intègre Miramas; celui de Vitrolles inclut Marignane; enfin, le bassin d'Aix-en-Provence s'étale jusqu'au sud et à l'est de Gardanne.

Sénas, Mallemort et Charleval sont rattachées à Cavaillon, Saint-Paul-lès-Durance à Manosque et Trets à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.